

# À quoi vous attendre si on vous a diagnostiqué la COVID-19



Si un professionnel de santé vous indique que vous êtes porteur(se) de la COVID-19, une personne qui travaille pour une autorité de santé publique locale ou tribale vous appellera.

## Elle vous aidera à...

- **Comprendre comment vous confiner.**

- » Par « se confiner », on entend se tenir à l'écart de tout le monde, y compris des personnes qui vivent sous votre toit.



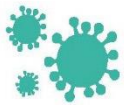
- **Faire la liste des personnes que vous avez vues et des endroits où vous êtes allé(e) quand vous étiez contagieux(se).**

- » Elle demandera à toute personne avec qui vous avez été en contact de se mettre en quarantaine. Par « quarantaine », on entend rester chez soi et à deux mètres de distance des autres.

- » Afin de préserver votre anonymat, la personne qui vous appelle ne mentionnera pas votre nom à vos contacts.



## Elle vous indiquera comment :



Empêcher la propagation du virus



Prendre soin de vous et de votre famille



Trouver des ressources près de chez vous



**Oregon, répondons à l'appel.**

**N'oubliez pas que vous pouvez toujours propager le virus, même si vous ne pensez pas être malade.**

Pour les personnes ayant un handicap ou les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, l'OHA peut fournir des documents dans d'autres formats, par exemple, dans d'autres langues, en gros caractères, en braille ou sous un autre format souhaité. Contactez Mavel Morales au 1-844-882-7889, 711 TTY ou à l'adresse [OHA.ADAModifications@dhsosha.state.or.us](mailto:OHA.ADAModifications@dhsosha.state.or.us).

**Oregon**  
**Health**  
Authority